

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Prolongation de la date d'émission de la prime pouvoir d'achat

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenberghe, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à prolonger jusqu'au 31 mars 2024 la date d'émission de la prime pouvoir d'achat.

L'arrêté royal du 23 avril 2023 concernant la prime pouvoir d'achat ouvre la possibilité pour les entreprises qui ont obtenu de bons résultats pendant la crise de procéder, à partir du 1er juin 2023, à l'octroi d'une prime pouvoir d'achat unique exonérée de cotisations de sécurité sociale.

L'objectif du projet d'arrêté royal est de prolonger, jusqu'au 31 mars 2024, la date d'émission de la prime pouvoir d'achat pour autant que le droit à la prime pouvoir d'achat naisse avant le 1er janvier 2024. Il s'agit de la même adaptation que celle introduite il y a deux ans pour la prime corona par l'arrêté royal du 19 décembre 2021. Les secrétariat sociaux et les partenaires sociaux ont fait savoir que la même prolongation de la prime pouvoir d'achat est nécessaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19quinquies de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, concernant la prime pouvoir d'achat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be